

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 31 mai 2018****DCM N° 18-05-31-17****Objet : Saison sportive 2017/2018 : Accompagnement des clubs par la Ville.****Rapporteur: M. TRON**

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la Ville, il est proposé d'attribuer une subvention de **5 000 €** pour soutenir le semi-marathon "LA TEMERAIRE" organisé par l'Association messine TAHRI-ITEN le 30 juin prochain. Cet évènement sportif proposera une course pédestre populaire sur une distance 21km100 le long de la Moselle avec un départ rue Trou aux Serpents à Metz prévu à 19h00 et une arrivée dans le parc Walygator. Les objectifs de cette nouvelle épreuve sportive seront d'une part de répondre à une forte attente au niveau des coureurs depuis la disparition du semi de Metz, et d'autre part de proposer une course atypique (nocturne) et complémentaire au Marathon Metz Mirabelle avec un parcours roulant sur le bord de la Moselle et de nombreuses animations tout au long du tracé (groupes, artistes locaux et concert). Plus de 3 000 personnes seront attendues sur l'ensemble des épreuves (semi-marathon, course relais, courses enfants, color-run). Une conférence de presse sera également organisée à l'Hôtel de Ville en présence du parrain de l'épreuve Stéphane DIAGANA, spécialiste du 400 m haies, Champion du Monde en 1997, Champion d'Europe en 2002 et Champion du Monde du relais 4 × 400 m en 2003. Le départ de l'épreuve sera donné par le parrain accompagné du Maire de la Ville hôte.

Par ailleurs, en complément des subventions attribuées au titre du fonctionnement des clubs sportifs pour la saison 2017/2018 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes complémentaires présentées par différents clubs sportifs, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions pour un montant total de **20 500 €**. Ces subventions sont accordées à titre tout à fait exceptionnel, venant en complément de la subvention annuelle de fonctionnement déjà votée à l'occasion de précédents Conseils Municipaux au bénéfice du Metz Basket Club, Sport de Glace de Metz, l'Association Metz Marathon, Metz Judo-Jujitsu, Karaté Club de Metz et du Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny pour sa section ESAP.

Le détail de ces propositions figure dans la motion.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs au titre de la saison sportive 2017/2018,

**CONSIDERANT** que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DECIDE :

**- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 25 500 € :**

Association TAHRI-ITEN (1 <sup>ère</sup> édition du semi-marathon "LA TEMERAIRE" - le 30 juin 2018)	5 000 €
Metz Basket Club (au titre d'une aide complémentaire exceptionnelle pour soutenir le parcours sportif de l'équipe A féminine en Championnat de France National 3)	5 000 €
Sport de Glace de Metz (au titre d'une aide complémentaire exceptionnelle pour la prise en charge d'une augmentation des locations d'heures de glace)	5 000 €
Association Metz Marathon (au titre d'une aide complémentaire exceptionnelle pour soutenir la perte de partenariats privés sur l'édition 2018 du Marathon Metz Mirabelle)	5 000 €
Metz Judo – Jujitsu (au titre d'une aide complémentaire exceptionnelle pour soutenir la participation d'athlètes aux Championnats de France de D1 les 9 et 10 juin à Pau)	3 000 €
Karaté Club de Metz (au titre d'une aide complémentaire exceptionnelle pour soutenir la participation d'athlètes aux Manches des Championnats de France 2018)	500 €
Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny – Section ESAP (au titre d'une aide complémentaire exceptionnelle pour soutenir la participation de l'équipe A de football féminin sur une rencontre de D2 à Toulouse le 17 juin 2018)	2 000 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les courriers, conventions et avenants éventuels avec les associations bénéficiaires.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

L'Adjoint Délégué,



Jacques TRON

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**